

Le permis de Bois-Sacré retoqué par la justice

La Seyne Le tribunal administratif ne voit pas d'obstacle à transformer l'ex-site pétrolier en résidence avec vue sur la mer... À condition d'imposer un contrôle de la qualité de l'eau potable

À première vue, les opposants au projet immobilier de Bois-Sacré – un programme de 352 logements sur la corniche Giovanini – ont obtenu gain de cause. Le tribunal administratif de Toulon vient d'annuler le permis de construire délivré par le maire en 2015⁽¹⁾. Une victoire en trompe-l'œil car le projet de construction de sept immeubles et huit villas reste « régularisable », selon l'une des parties.

La juridiction a en effet balayé les arguments selon lesquels le projet de Bois-Sacré ne respecterait pas la loi Littoral qui encadre les modalités de constructions proches de la mer. « Le projet litigieux peut être considéré comme une extension limitée de l'urbanisation », estime la juridiction. Le bâti existant (immeubles et pavillons) et les installations industrielles (plaisance), situés à proximité des lieux, ont pesé dans cette appréciation.

« Situé dans un espace urbanisé »

« Il ressort du dossier que le terrain d'assiette du projet fait partie de l'agglomération de La Seyne et est situé dans un espace urbanisé », tranche le tribunal. Et d'enfoncer le clou: les pins et les chênes, impactés par les futures constructions, ne présentent « qu'un enjeu



L'arrêté municipal accordant le permis de construire 352 logements à la SAS Bois-Sacré a été partiellement annulé par le tribunal administratif de Toulon.

(Photo Dominique Leriche)

local de conservation très faible» et ne sont pas constitutifs « d'espaces caractéristiques et remarquables [au sens de la loi Littoral] ». Bref, pas de quoi voir la zone se transformer en « espace boisé classé », comme le réclament les requérants. Un autre argument, soulevé

par des voisins et par le comité d'intérêt local (CIL) de Balaguier, a néanmoins fait mouche: celui du risque pour la santé. Le Code de l'urbanisme prévoit qu'un « projet peut être refusé, ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales, s'il

est de nature à porter atteinte à la salubrité ».

La pollution du sol en question

Dès lors, s'agissant d'une zone polluée – le complexe immobilier serait construit sur un ancien site de stockage d'hydrocarbures –, les

autorités administratives compétentes avaient préconisé que le permis de construire soit assorti de « garde-fou ».

Or, l'arrêté du maire ne mentionne « aucune prescription relative aux mesures de contrôle sanitaire du projet [et ne prévoit pas] l'engage-

ment à vérifier régulièrement, en phase d'exploitation, la qualité de l'eau et l'étanchéité des canalisations ». C'est cette « erreur d'appréciation » qui motive la décision du tribunal.

ERIC MARMOTTANS
ermarmottans@nicematin.fr

1. Nos éditions du 24 janvier.

Valérie Hirschfield soutient le service pédiatrie de l'hôpital Sainte-Musse

L'association « Valérie jusqu'au bout » a rendu visite hier au service pédiatrie de l'hôpital de Sainte-Musse. Sa fondatrice, la Seynoise Valérie Hirschfield, a remis un chèque au personnel afin de financer l'acquisition de deux fauteuils lits, destinés à équiper en priorité les chambres doubles. Ce mobilier doit permettre aux accompagnateurs d'évoluer plus aisément auprès des enfants, grâce à un lit pliable, se transformant facilement en fauteuil.

« L'hôpital public ne peut assumer le coût de ce nouvel équipement, avoisinant les 800 euros l'unité. Le don associatif était donc l'unique moyen pour le service de re-

nouveler son mobilier et de l'adapter à l'état d'encombrement des chambres », s'est félicitée un membre du personnel d'encadrement.

Une battante

À l'origine de cette initiative réside le combat de Valérie Hirschfield. Amputée de la jambe gauche, elle décide en juillet 2015 de créer une association fin de récolter des fonds pour l'achat d'une prothèse sportive. Son dessein: participer à une course de stand-up paddle de 220 km sur les canaux des Pays-Bas, la SUP 11 - City-Tour. En septembre de la même année, elle y participe sans pouvoir boucler la distance totale. « Au bout d'une demi-

heure, je me demandais ce que je faisais là mais je me suis promise de revenir l'année d'après et d'aller au bout. » Mission accomplie! Décidée à poursuivre son entreprise, elle se met en quête de financements. Avec quelques amis, Valérie Hirschfield décide d'organiser une marche entre La Seyne et Marseille en janvier 2017, et reçoit l'aide du Rotary Club de Saint-Cyr - vallée de Saint-Côme. Elle ne compte pas en rester là puisqu'elle projette de créer une autre marche entre Saint-Tropez et La Seyne dès cette année. Une énergie débordante consacrée aux autres!

G. S.



Valérie Hirschfield, fondatrice de l'association « Valérie jusqu'au bout », a remis un chèque hier pour l'achat de deux lits-fauteuils.

(Photo Patrick Blanchard)